

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0088143.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME NATHALIE CHOISEAU Adresse L'HERBIER DE LA VANOISE - ANES ET RANDONNEES 315 rue Saint Pierre 73500 Villarodin-Bourget Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies 3 bis, 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 09 février 2026 08:32:34 +01 (CET) Lieu Annecy-le-Vieux (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 31/12/2025 au 31/12/2026			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres baies (hors cassis et myrtilles) (Argousier, Cassis, Framboise, Groseille, Gojie)	
	Cassis	Biologique
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Safran)	
	Safran	Biologique
	Autres zones de cueillette sauvage (Framboisier, Myrtille, Fraise des bois, Ronce, Pissenlit Primevère Officinale, Pin cembro, Epicea commun, Sapin pectiné, Alchemille, Achille millefeuille, Epilobe, Gentiane jaune, Pensée sauvage, Serpolet, Valériane, Prele des champs, Reine des prés, Ronce, Epicea, Sureau, Coquelicots)	
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	
	Prairie permanente	Biologique
	Jachère	Biologique
	Prairie temporaire	Biologique
	Pommes de terre (hors féculière)	Biologique
	Équidés - Anes, mulets et bardots, vivants - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	
	Équidés - Chevaux, vivants - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	
	Équidés - Anes, mulets et bardots, vivants	
	Bovins viande - Génisses engraissement (>8 mois)	
	Ovins Viande - Brebis viande	
	Apiculture - Ruches (Miel de Montagne, Cire, Pollen, Propolis, Reine)	
	Aromates	
	Infusions : Respire, Vitalite, Relax, l'Hivernale, Gueule de Bois, Digestion	
Infusions : Ortie, Thym, Saugue		
Sirops : Coquelicot, Safran, Sureau		
Gelée de Pissenlit au Safran		
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		
Contient des ingrédients biologiques : Sel aux herbes		